République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TENE

CONSEIL GENERAL

Procès - verbal N° 7

Séance ordinaire

du jeudi 23 avril 2009 à 19 h 00

à

l'Espace Perrier, salle "Les Bourguignonnes"

Ordre du jour :

1 Appel

2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mars 2009

3 Comptes 2008 des communes de Thielle-Wavre et de Marin-Epagnier

4 Motion de plusieurs conseillers généraux déposée par Eric Flury et Jérôme Amez-Droz, intitulée "*Personnel de la Commune de La Tène : Quelle politique de formation ?*"

5 Autres motions et propositions

6 Interpellations et questions

7 Lettres et pétitions

8 a) Communications du Conseil communal

b) Communications du bureau du Conseil général

9 Divers

* * * * *

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, ouvre la séance et souhaite la bienvenue au public, à la presse, ainsi qu'aux conseillers généraux et communaux présents. Il rappelle aux membres du public et à la presse qu'un apéro et un souper seront offerts en fin de séance. Ils sont cordialement invités à y participer.

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, demande à l'Entente de La Tène de bien vouloir compléter le bureau. M. D. Jolidon (ELT) fonctionnera en tant que vice-président.

1. Appel

Présents : 32	Excusés : 7	Absents : 2	Majorité : 17

Sont excusés : MM. M. Borel (PSLT), S. Girardin (ELT), G. Gremaud (PSLT), J.-J. Masson (PSLT), L. Siliprandi (PLRT), G. Togni (PLRT) et J. Torrecillas (PLRT).

Sont absents : MM. J. Calame (PSLT) et J.-P. Ros (PSLT).

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, rappelle aux intervenants qu'ils sont priés de se rendre au micro pour que le public puisse entendre clairement les énoncés.

2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mars 2009

S'agissant de l'intervention de M. Marc Borel, à la page 19, 2e §, Mme S. Fassbind (PSLT) signale qu'il semble que ce qui est écrit n'est pas tout à fait ce qu'il a dit. Il convient de lire "… la faible valeur du terrain, et *l'intérêt que retire la commune de la sécurisation, par ces aménagements, de la zone constructible, et du plan de quartier voisin notamment*.". Au 3e §, il faudrait ajouter à la 5e ligne, "… retienne l'attention du CC. *Il s'agit surtout de la servitude liée à la ligne de haute tension qui longe La Thielle et qui constitue une contrainte non négligeable pour le réaménagement de cette rive*.". La dernière phrase est maintenue.

La parole n'étant plus demandée, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mars 2009, ainsi modifié, est accepté à l'unanimité.

3. Comptes 2008 des communes de Thielle-Wavre et de Marin-Epagnier

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, propose de parler en premier lieu de la généralité des comptes des communes de Thielle-Wavre et de Marin-Epagnier.

M. J.-M. Germanier (cc) signale que Jean-Michel Pauchard a écrit dans *L'Express* de ce jour "… un exercice inédit et très certainement unique…". Article assez intéressant, agrémenté d'une photo en couleur où l'on reconnaît quelques stars de la politique locale. Il laissera le journal à sa place au cas où quelqu'un souhaiterait le lire après la séance. Par rapport à cet article, on peut dire que Jean-Michel Pauchard a dit l'essentiel en bref, en un quart de page environ. Il a en quelque sorte résumé ce point de l'ordre du jour, que nous allons aborder maintenant. Mais vous, vous n'échapperez pas à l'examen plus complet de ce document, qui fait à peu près 2 cm. Il est plutôt de qualité quant à son contenu et, comme d'habitude, la législation n'y est pas étrangère. En ce sens, il aimerait remercier en préambule l'administration de la qualité du travail effectué menant à son élaboration. Ce document est articulé en 5 cahiers séparés (rapport du CC au CG, comptes de Thielle-Wavre, comptes de Marin-Epagnier, annexes et arrêté d'approbation de ces comptes). Ces cahiers sont séparés par des feuilles de couleur bleu ciel *foncé* et à l'intérieur de ces cahiers, on a poussé la subtilité à mettre des feuilles bleu ciel *clair*.

Le point principal est bien sûr le rapport du CC au CG. Il tient en 10 pages, qu'il va brièvement commenter. Tout d'abord, vous y trouvez le résultat financier, ce qui devrait vous intéresser en premier lieu. La commune de Thielle-Wavre prévoyait un excédent de revenus de 60'000 francs en chiffres ronds. Il a été de plus de 100'000 francs, ce qui est une bonne nouvelle. Au niveau des investissements, il n'y a ni dépenses, ni recettes, ce qui est un petit peu trompeur car la commune a quand même réalisé deux investissements l'année dernière mais ils ont été passés dans les comptes de fonctionnement. Au niveau de la commune de Marin-Epagnier, l'excédent de charges qui s'élevait au budget à un peu plus de 590'000 francs a été contenu à 585'000 francs. Au niveau des investissements, là aussi il y a eu une activité un peu plus modeste puisqu'il était prévu de dépenser 845'000 francs alors qu'il a été dépensé un peu plus de la moitié. Si on cumule le tout au niveau des deux communes, on voit que l'excédent de charges est de 480'000 francs, toujours en chiffres ronds, soit une amélioration de 55'000 francs par rapport aux budgets cumulés. Il est aussi intéressant de savoir quelle est la nouvelle fortune de la commune de La Tène, qui s'élève à environ 8 millions de francs, auxquels il faudra ajouter les 2/3 de l'aide cantonale à la fusion (2.05 millions de francs), ce qui nous met une fortune à hauteur de quelque 9.3 - 9.4 millions. Ce montant peut sembler important, en absolu, mais quand on sait que les recommandations font état qu'en principe il faudrait avoir une fortune évaluée à une rentrée fiscale annuelle, on voit qu'on est quelque part quand même en dessous. Ce rapport, en ce sens original, est proposé par un CC qui n'a pas vécu l'exercice des communes de Thielle-Wavre et de Marin-Epagnier. On avait, pour ainsi dire, déjà pris congé des anciens conseillers communaux et on ne voulait pas les remobiliser pour qu'ils fassent leur traditionnel rapport d'activité. Il est vrai qu'il y a un peu moins de texte mais plus de chiffres. Au vu de l'épaisseur du document, il espère que ce n'est pas un reproche que vous nous ferez que d'avoir fait économie de ces rapports d'activité. Au niveau des comparaisons des budgets avec les comptes, par exemple pour les "finances et impôts", on voit que pour Thielle-Wavre les revenus des personnes physiques (PP) ont été supérieurs à ce qui avait été budgété. Par contre, pour Marin-Epagnier, cela mérite quelques explications, car on avait été un peu optimiste lors de la budgétisation des revenus des PP. Au bout du compte, on s'aperçoit qu'on a été de 1.5 million inférieur à cette prévision. Cet écart est relativement important. Il y a deux explications à cela. La première est qu'on a passé d'un coefficient de 47 à 52 points. On a peut-être été un peu optimiste dans cette approche-là par rapport à ce que cette augmentation du coefficient pouvait rapporter à la commune. La deuxième c'est qu'on a pensé que les impôts sur le revenu des PP, avec les nouveaux quartiers ouverts, allait rapporter un peu plus. Néanmoins, ce qui est important de dire par rapport à cet écart, c'est de se transposer dans le budget de la nouvelle commune de La Tène pour savoir si effectivement, avec le budget qu'on a voté, on a aussi cet écart qui existe. Fort heureusement, on s'aperçoit que les projections à l'état budgétaire que vous avez votées l'automne passé s'avèrent relativement raisonnables et cet écart, quelque part, va être comblé. Au niveau des personnes morales (PM), c'est une surprise inverse, une bonne surprise, puisque les recettes ont été supérieures d'environ 800'000 francs. La contribution à la péréquation financière intercommunale est toujours importante. Marin-Epagnier a versé l'année passée un peu plus de 5 millions, soit plus de 360'000 francs de ce qui avait été budgété. Au niveau de La Tène, nous avons budgété 4'200'000 francs et, selon les dernières projections du service des communes, on devrait verser 4'300'000 francs, soit un peu plus de 110'000 francs, ce qui reste relativement raisonnable. Vous avez également tout un chapitre sur les investissements, que ce soit pour Thielle-Wavre ou pour Marin-Epagnier, où on a expliqué où les CC respectifs ont dépassé leur compétence financière. Finalement, en conclusion, vous avez l'appréciation que le CC a faite, appréciation composée le 30 mars, où, on l'a aussi dit à la commission financière, le CC dit que le résultat, sans être réjouissant, peut être qualifié de satisfaisant. Ce résultat est satisfaisant, ceci malgré le fait que les recettes fiscales où il y a des compensations entre les PP et les PM, car on a pu intégrer dans les comptes un certain nombre d'éléments qui n'étaient pas prévus initialement dans les budgets, notamment ce qui découle de la mise en place de la nouvelle commune ainsi qu'à certaines provisions ou à certains apurements en matière de TVA. Une bonne maîtrise des budgets, ce qui est évidemment le cas, une préoccupation du CC des reports réels de la

crise financière mondiale sur notre économie, où on voit qu'avec ce qu'on a prévu au budget 2009, on est toujours dans la plaque pour l'instant. Il était hier avec le conseiller d'Etat Bernard Soguel, qui lui a dit en aparté que Neuchâtel devrait connaître une crise très longue, en 2009, 2010 et 2011 en tout cas. Du côté de la presse, un journaliste de renom a dit qu'on toucherait le fond cet automne. Pour le CC, la chose la plus importante était de savoir, compte tenu du contexte, si les budgets 2008 étaient correctement évalués. C'est le cas et c'est une bonne chose.

Pour terminer, il tient encore une fois à remercier tous les acteurs de ce résultat, le personnel des administrations des communes de Thielle-Wavre et de Marin-Epagnier, ainsi que les CC des deux communes.

Cela fait plaisir de voir que quelques-uns nous font l'amitié d'être parmi nous ce soir dans la salle.

Le CC se tient bien entendu à votre disposition pour répondre à vos questions.

M. M. Eugster (ELT) signale que la commission financière s'est réunie le 15 avril en présence du CC, de l'administrateur, de l'administratrice adjointe et de M. Zbinden.

Nous avons pris connaissance du rapport du CC, des comptes des deux anciennes communes, des annexes et de l'arrêté proposé. L'épaisseur du document démontre l'importance du travail accompli. Un travail pour lequel la commission souhaite sincèrement remercier et féliciter leurs auteurs. Les réponses obtenues aux questions soulevées lors de notre séance ont été pleinement satisfaisantes.

A notre sens, le bouclement des comptes 2008 montre pour les deux communes des éléments positifs.

Au niveau du compte de fonctionnement, nous relevons :

- la capacité des Exécutifs respectifs à garder sous contrôle les charges dites maîtrisables ;
- l'absorption des dépenses extraordinaires liées à la fusion ;
- le provisionnement en 2008 des reliquats de coût de fusion dont on a pu anticiper l'arrivée en 2009 ;
- un excédent de charges cumulé de près d'un demi-million de francs, soit un résultat satisfaisant à nos yeux.

Au niveau du compte des investissements, nous constatons que :

- la trésorerie favorable de Thielle-Wavre lui a permis de passer deux investissements mineurs par le compte de fonctionnement ;
- la commune de Marin-Epagnier a connu une quotité d'investissements peu élevée sur l'exercice écoulé.

Enfin, au niveau du bilan, nous nous réjouissons de l'apurement significatif des débiteurs douteux.

Au vu de ces constats, la commission financière a approuvé à l'unanimité de ses membres présents les comptes 2008 de Thielle-Wavre, tout comme ceux de Marin-Epagnier. Elle vous recommande de les accepter.

Au moment de conclure, nous souhaitons remercier les anciennes Autorités de leur travail et de leur engagement. Nous sommes persuadés qu'elles ont œuvré avec la volonté de permettre le départ de notre nouvelle commune sur des bases financières saines. Le bouclement des comptes 2008 nous permet de boucler les valises pour une nouvelle étape. Bon voyage à tous !

Mme S. Fassbind (PSLT) signale que le groupe socialiste a pris connaissance avec attention des comptes, en double, puisqu'ils portent sur les deux ex-communes de La Tène.

Il se montre heureux de la maîtrise des budgets respectifs de chaque commune.

Il s'est aussi montré très satisfait de la présentation et du rapport et en remercie vivement les auteurs.

Nous sommes heureux de savoir que la nouvelle commune parte sur de bonnes bases, nouvelles, et surtout satisfaisantes.

Plusieurs questions de détail ont été posées lors de notre séance de groupe et ont trouvé réponses au sein dudit groupe. Plusieurs d'entre elles ont été posées mais n'ont pas obtenu de réponse suffisante. Elles seront donc posées ce soir.

M. N. Krügel (PLRT) signale que le groupe libéral-radical a lui aussi passé en revue le volumineux document soumis par le CC. Le souci du détail et la clarté des commentaires apportés à chacune des rubriques apportent une grande transparence à ces comptes. Les tableaux analytiques remis en annexe sont eux aussi remarquablement illustratifs de notre situation financière.

Sur leur forme et quand bien même ils ne sont pas accompagnés du traditionnel rapport de gestion, ces comptes sont exemplaires et le groupe libéral-radical souhaite remercier l'Exécutif, mais aussi M. Boillod, Mme Bernard et M. Zbinden de l'excellence de leur travail.

Sur le fond, ces comptes témoignent de pratiques saines. Nous saluons le respect qui a été apporté tant à Marin-Epagnier qu'à Thielle-Wavre aux enveloppes budgétaires attribuées, particulièrement dans les rubriques qualifiées de *maîtrisables*. C'est clairement une démonstration de saine gestion pour laquelle nous remercions les Autorités sortantes.

Sur le fond toujours, nous relevons qu'une fois écartés les investissements passés par le compte de fonctionnement et les provisions constituées pour des charges à venir, les comptes consolidés des deux anciennes communes révèlent une capacité d'autofinancement de 1'440'000 francs. Cet excédent de trésorerie a permis d'autofinancer les maigres investissements nets de 508'000 francs. L'excédent après investissement ramené à 932'000 francs n'a cependant pas permis d'honorer l'intégralité des remboursements contractuels de nos emprunts qui se sont chiffrés pour 2008 à 1'237'000 francs. Il a donc fallu réemprunter un peu plus de 500'000 francs pour boucler l'exercice en termes de trésorerie. Cette situation est acceptable mais elle souligne bien que le poids de l'endettement accumulé est très conséquent et nécessite que nous réfléchissions à l'avenir à sa maîtrise.

Il est cependant, aux yeux du groupe libéral-radical, un fait plus inquiétant. L'année 2008 aura marqué un sommet conjoncturel. Elle aurait donc dû permettre de dégager des résultats confortables. Il n'en est malheureusement rien. Nous atteignons juste de quoi entretenir l'existant et de rembourser cahin-caha nos dettes. Alors de deux choses l'une : soit notre commune présente un problème structurel et elle a donc un problème de coûts, soit elle a fixé des prélèvements fiscaux à un niveau insuffisant et elle a donc un problème de revenus.

Pousser à la hausse le coefficient fiscal pour espérer améliorer les choses n'est pour notre groupe pas acceptable en l'état. C'est rogner le pouvoir d'achat de nos concitoyens déjà suffisamment mis à contribution dans notre canton. Nous souhaitons que soit privilégiée dès à présent une réduction intelligente de nos coûts, directs comme indirects, notamment dans les syndicats intercommunaux. Ceci dans la perspective d'un ralentissement conjoncturel qui ne manquera pas de raboter le revenu de l'impôt des PM puis celui des PP et, finalement, nous n'en doutons pas, de faire plonger nos finances dans des couleurs plutôt rouge vif.

Le groupe libéral-radical remercie d'ores et déjà le CC de veiller à ce qui précède. A mesure qu'ils démontrent une gestion prudente des deniers publics mais aussi une situation de trésorerie ponctuellement saine, le groupe approuvera à l'unanimité tant l'entrée en matière

que les comptes qui sont soumis ce soir, avec tous les remerciements précédemment exprimés.

M. D. Jolidon (ELT) signale que l'Entente de La Tène a étudié avec attention les comptes 2008 des deux feues communes et elle s'est posée beaucoup de questions.

Si l'Entente se réjouit de l'excellente maîtrise des charges, elle s'étonne que, contrairement aux communes normalement bénéficiaires de la péréquation, entre autres, qui ont vu une embellie remarquable de leurs finances, Marin-Epagnier n'ait pu faire mieux que juste ne pas dépasser le déficit budgété.

Où le bât blesse-t-il ? En premier lieu, nous pouvons citer la péréquation. L'augmentation de notre taux d'imposition et le départ de forts contribuables de la commune devaient réduire notre participation à la péréquation de manière sensible. Et bien, il faut constater que l'Etat nous a ponctionné 300'000 francs de plus qu'en 2007. Qu'en aurait-il été si ces contribuables étaient restés ?

Ensuite, nous traînons quelques boulets, tels les forêts qui nous coûtent plus qu'elles nous rapportent et le bâtiment du CIS qui va devoir faire l'objet de travaux importants. Il faudra sérieusement se poser la question de savoir s'il est raisonnable de conserver de tels biens et d'étendre cette analyse à tous les biens immobiliers que possède la commune.

Enfin, nous avons regretté certaines dépenses disproportionnées, telles les quelque 20'000 francs pour l'engagement du directeur à mi-temps pour l'école primaire. Là aussi, il faudra que chaque dépense résulte d'une réflexion poussée.

Nous remercions l'administration et les Exécutifs de l'excellent travail fourni à l'établissement de ce pavé.

Les quelques remarques et questions qui n'ont pas trouvé réponses lors de notre séance de préparation seront posées lors de la discussion de détail.

En conclusion, nous pouvons nous satisfaire d'un déficit d'un demi-million et nous accepterons les comptes des défuntes communes

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, signale que nous allons maintenant passer en revue ces comptes dans le détail. Les intervenants sont priés d'annoncer, avant leur intervention, le n° de la page et le n° du compte concernés. Il travaillera cahier par cahier et compte par compte.

Cahier 1 / Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui de l'adoption des comptes 2008 des communes de Thielle-Wavre et de Marin-Epagnier

Page 7, 4e §, dernière phrase

Mme S. Fassbind (PSLT) signale que cette phrase nous paraît malheureuse, voire tout à fait inadéquate. En effet, il est dit que *l'augmentation de la part 2008* (par rapport à la péréquation financière) *est notamment due au bon résultat du bouclement des comptes 2007 de la commune de Marin-Epagnier*.

Pour nous, nous estimons donc en lisant cette phrase qu'il faudrait avoir un moins bon bouclement des comptes pour que notre part à la péréquation diminue. Est-ce véritablement ce que la commune souhaite dire ou est-ce que véritablement le but que la commune s'en sorte mieux en ayant un mauvais résultat des comptes et est-ce véritablement la bonne formulation de la phrase ?

S'agissant justement de la péréquation, notre groupe s'est posé la question de savoir les raisons qui poussent une commune comme la nôtre avec des difficultés financières à devoir soutenir financièrement certaines communes, notamment du haut du canton, qui apparemment en ont moins besoin que nous. Nous pensons notamment au Locle, qui vu sa fortune et ses bons résultats, peut se permettre d'abaisser ses impôts.

Le groupe socialiste estime que certains principes posés par le régime de péréquation actuellement en vigueur, qui découlent de la législation cantonale, devraient être revus. Le fait que notre commune ait été principalement axée également sur l'industrie nous porterait préjudice, nous semble-t-il.

M. J.-M. Germanier (cc) répond, par rapport à cette phrase, qu'il faut savoir qu'à l'époque, il y avait un contribuable PM qui versait ponctuellement 2.5 millions de francs, notamment sur l'exercice 2007. D'après les méthodes de calcul, cela a une influence, à un moment donné, de façon prépondérante, sur la péréquation financière. C'est un élément ponctuel qui se justifie par rapport aux résultats sur une augmentation de la péréquation financière intercommunale et non pas intercantonale comme écrit à la page 7, 4e §. Par rapport à cette péréquation, il faut quand même le dire car on le tient de l'Etat, qu'elle est en train d'être remise sur le tapis. L'Etat a mandaté des experts bâlois pour faire des premières investigations et valider si, historiquement, ce qu'on a fait jusqu'à maintenant était juste ou pas juste ou s'il y a lieu de faire des correctifs. Dans ce cadre-là, notre commune entend bien évidemment collaborer avec ces experts. On a d'ailleurs déjà envoyé les comptes communaux pour qu'ils puissent être passés au crible ou à la moulinette de ces experts. On entend également, si le loisir nous en est donné, jouer une part active dans cette discussion parce qu'il faut quand même se rendre compte, si on prend des chiffres absolus, que Marin-Epagnier mettait 5 millions, que Neuchâtel en mettait 7, et La Chaux-de-Fonds en recevait 12, ce qui veut dire qu'entre Neuchâtel et Marin-Epagnier, on subventionnait la part qui revenait à La Chaux-de-Fonds. Pire encore, si nous mettons 5 millions dans la corbeille de la mariée, avec 5'000 habitants, Neuchâtel, par rapport à ses 7 millions, le faisait par rapport à ses 32, 33 ou 34'000 habitants. Dans ce cadre-là, la part par habitant est quand même un petit peu biaisée. Il y a donc pas mal de choses à discuter, et c'est quelque chose de très compliqué, mais le CC entend jouer le maximum pour défendre notre commune et la part trop élevée qu'on verse dans cette péréquation.

Cahier 2 / Comptes 2008 de Thielle-Wavre

Page 37, compte 943 / immeubles du patrimoine administratif

M. D. Jolidon (ELT) signale qu'on trouve dans ce compte des locations des champs, des locations de locaux, des taxes d'affichage et enseigne et on ne retrouve pas ces comptes sur le budget 2009 de la commune de La Tène. Est-ce que ces comptes sont simplement supprimés ou est-ce qu'ils ont été oubliés au budget ?

M. Y. Boillod (administrateur communal) répond que ces comptes n'ont pas été oubliés au budget 2009 de La Tène mais qu'ils ont été réattribués. On pourrait se poser la question de savoir si certains de ces montants qui sont dans les comptes de Thielle-Wavre sont vraiment du patrimoine administratif. Il peut dire qu'on va retrouver les drainages dans le poste 8 (économie publique) pour les champs, par exemple. Ils y sont tous mais on les a redispatchés. Souvent, on trouvait un peu bizarre ces attributions, c'est aussi valable pour Marin-Epagnier dans le poste 944, et on en a profité pour faire un peu le ménage, en réattribuant ces postes dans des domaines auxquels ils sont plus proches de par leur nature.

Cahier 3 / Comptes 2008 de Marin-Epagnier

Page 5, poste 11 / police

Mme S. Fassbind (PSLT) aimerait avoir deux réponses à deux questions que nous avions déjà posées.

Le CC nous avait assuré d'un accès au contrat de prestations liant la commune à la police cantonale. Il semble qu'à ce jour, nous n'avons toujours pas eu accès à ce contrat de prestations. Qu'en est-il ?

Le CC nous avait également assuré lors d'une précédente séance que la sécurité dans notre village ne serait justement pas diminuée par ce contrat de prestations avec la police cantonale. Nous nous étions en effet plaints de la diminution du nombre de patrouilles. A ce jour, nous constatons que les rodéos continuent d'exister. Nous aimerions dès lors avoir une réponse précise quant au nombre de patrouilles, de contrôles effectués, à quelle fréquence, à quels endroits et quels jours ces contrôles sont effectués.

M. M. Luthi (cc) répond que le contrat de prestations a été discuté à l'époque ici même. En principe, chacun avait pu prendre connaissance de ce document. Ceci dit, un nouveau contrat a été fait au début de cette année. Il conseille aux personnes intéressées de prendre contact avec l'administration communale qui pourra leur en fournir une copie.

Concernant la sécurité au centre du village, il faut bien comprendre que la police ne fait pas des tournées pour faire des tournées. Elle en fait en fonction des risques éventuels ou de ce qui pourrait se passer sur le territoire communal. Ce n'est donc pas systématique. Elle ne va pas passer dans tous les coins du village chaque jour à chaque heure. Cela dépend de ce qui peut se passer ou de ce qui s'y est passé. Dans certaines circonstances, il faut laisser tomber quelques aspects pour en renforcer d'autres. La police a pour principe d'être là où il faut ou où il faudrait et pas forcément d'être partout à la fois.

Concernant les rodéos, c'est quelque chose qu'on connaît et c'est même d'ailleurs une des attractions de la commune. Il ne peut cependant pas dire quelles mesures va prendre la police à l'endroit de ces gens parce que ce serait contre-productif. C'est un problème connu et on en a encore discuté ces 15 derniers jours avec la police. Des mesures vont être prises mais il ne peut pas dire ici quoi, quand, comment et où. C'est la belle saison et on a remarqué que ça circule pas mal du côté de la rue de la Gare et de la route de La Tène. Le problème, c'est de pouvoir les attraper. Il faut pouvoir être là quand ils passent. C'est comme avec les voleurs. Si vous ne les prenez pas sur le fait, vous pouvez toujours courir après. Mais vous pouvez être assurés que la police de Marin fait le nécessaire, en collaboration avec la brigade de circulation, pour que la situation s'améliore.

Page 50, compte 942.314.30 / entretien Bachelin 6

M. D. Jolidon (ELT) signale que si on additionne les montants qui sont mis dans les commentaires, on arrive à 13'040.05 francs et quand on regarde le compte, on a 8'540.05 francs.

M. J.-M. Germanier (cc) répond que le commentaire du compte 942.314.30 fait état d'un renvoi au 942.314.00 qui dit quelque part qu'on donne les charges qui sont principales. Si vous voulez le détail au niveau des charges, vous avez un abonnement général Vidéo 2000 (973.55 francs), l'intervention du SFBL (120 francs), un lave-linge de l'entreprise Joss (4'500 francs), un décompte de charges de la régie immobilière Jouval SA (10'703.70 francs), une nouvelle clé chez Wincasa (39.45 francs), ce qui fait 16'336.70 francs. Au niveau des recettes, le remboursement par la régie immobilière Jouval SA des charges payées directement par la commune (3'296.65 francs), des indemnités de l'assurance Axa suite à des inondations (4'500 francs), pour un total de 7'796.65 francs. Si vous prenez les charges diminuées des recettes, vous arrivez à un solde net de 8'540.05 francs. Vous remarquerez que les comptes de la commune sont parfaitement transparents.

Comptes de bilan / page 6, comptes n^{os} B122.03 et B122.04

M. D. Jolidon (ELT) signale qu'on remarque que la commune de Marin-Epagnier a prêté à la banque du Jura 2'500'000 francs et il y a un prêt *commune* pour 1'000'000 francs. Il aimerait des explications sur ce prêt, pour quelle commune, ou si c'est à nous qu'on se prête de l'argent.

M. J.-M. Germanier (cc) répond que la commune gère bien ses affaires. Lorsqu'elle a trop de liquidités, elle va chercher à les placer. Dans le détail, on a effectivement prêté à court terme à la commune d'Hauterive à 1% entre le 1er décembre 2008 et le 1er février 2009. Par la suite, on a renouvelé ce prêt pour 4 mois en 2009, soit du 21 février au 19 juin, toujours à 1%. C'est une bonne affaire pour la commune dans ce cadre-là, plutôt que de laisser cet argent sommeiller ou être nettement moins rémunéré par les taux d'intérêts bancaires. Nos bonnes relations nous ont permis de placer cet argent à un meilleur taux.

Cahier 4 / Annexes

Annexe 6 / évolution des dettes communales

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, signale que vous avez tous reçu un correctif s'agissant de cette annexe.

Arrivée de M. J. Calame (PSLT). **La majorité reste à 17**.

Annexe 12 / Centre Intersports (CIS)

Mme S. Fassbind (PSLT) signale que selon nos renseignements, provenant de l'ancienne commission financière, une certaine somme était à récupérer, née d'un précédent bouclement des comptes dans le cadre du CIS. On ne la retrouve pas dans les comptes. Est-ce qu'on l'a récupérée ou est-ce qu'on la met dans la procédure de recouvrement ?

Nous savons que l'école primaire paie 35 francs/heure pour la location de salles au CIS pour des salles relativement inadéquates, alors qu'elle payait 15 francs/heure à Cornaux pour des salles tout à fait adéquates, c'est-à-dire de vraies salles de gym, chauffées, avec des agrès et même avec de la musique. Le groupe socialiste demande dès lors que l'école primaire puisse plutôt continuer d'aller à Cornaux ou, si elle va au CIS, que le prix de location soit fortement diminué ou de lui expliquer pourquoi elle continue à aller au CIS pour 35 francs/heure.

Le loyer du CIS est fixé, selon nos renseignements, en pourcentage du chiffre d'affaires. Est-ce que le CC a une connaissance réellement exacte du chiffre d'affaires du CIS ? Si oui, peut-il nous le communiquer ?

M. Y. Boillod (administrateur communal) répond, concernant les informations qui proviennent de l'ancienne commission financière de Marin-Epagnier, qu'effectivement il y avait un rattrapage de location à faire. Ce rattrapage a été fait dans les comptes 2007. Par rapport au tableau que vous avez sous les yeux, on voit ce montant sous "fermage - 196'583.90 francs". Il est de 24 ou 25'000 francs plus haut que le fermage ordinaire à l'époque. La récupération a donc eu lieu.

Concernant la fixation actuelle du loyer, ce n'est pas une location uniquement en pourcentage du chiffre d'affaires. Il s'agit d'une location fixe d'un peu plus de 10'000 francs par mois et puis après, il y aura une indexation de la location en fonction de deux critères qui sont la variation de l'IPC et la variation du chiffre d'affaires, nouvelle clé pour le nouveau contrat. Il y avait déjà une clé de variation sur l'ancien contrat mais uniquement par rapport au chiffre d'affaires. Le CC est au courant de ces variations du chiffre d'affaires parce que, sur la base de l'ancien contrat et sur la base du nouveau contrat, ce sera le cas plus tard parce qu'on n'a pas encore tourné une année, un rapport de révision des comptes par une société fiduciaire doit être remis au CC. On a vraiment une vue transparente, par un expert.

Concernant la location de la salle du CIS, le prix avait été convenu à l'époque entre le CC et le gérant lors du renouvellement du contrat. C'est un prix qui avait été négocié par rapport à la nouvelle articulation du contrat. Il faut savoir que le CC est au courant que le CIS n'est pas équipé d'une *salle de gymnastique scolaire* mais d'une *salle omnisports*. Il manque effectivement des agrès, des barres parallèles et ce genre de choses.

La salle a été complètement nettoyée à l'occasion de la réparation de la paroi et le gérant a été rendu attentif au fait que cette salle devait maintenant être mieux entretenue.

Mme Z. Bangerter (cc) signale qu'on avait eu connaissance, de par l'accident qu'il y a eu au CIS, que les élèves avaient été transférés à Cornaux pour un certain nombre de périodes. Il y a une volonté du CC de reconsidérer la proposition que les élèves de l'école primaire aillent à Cornaux. C'est en discussion.

La parole n'étant plus demandée, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

L'arrêté du Conseil général concernant l'approbation des comptes 2008 des communes de Thielle-Wavre et de Marin-Epagnier est accepté à l'unanimité.

M. J.-M. Germanier (cc) signale que pour le CG, l'exercice est terminé. Vous avez accepté cet arrêté et on n'y reviendra plus. Le document que vous avez reçu est broché et il peut se jeter facilement au vieux papier qui est récupéré par les élèves. Il peut également être placé dans votre bibliothèque car il est de belle allure. A vous de voir si vous voulez soutenir les écoles ou si vous préférez le garder en souvenir.

Pour le CC et l'administration, la page n'est pas tout à fait tournée parce que ces comptes devront encore être révisés, que ce soit pour Thielle-Wavre ou pour Marin-Epagnier, par une fiduciaire agréée. On aura encore quelques semaines ou mois à travailler avec ces comptes, mais maintenant la page est définitivement tournée au niveau financier.

Merci de votre confiance.

4. Motion de plusieurs conseillers généraux déposée par Eric Flury et Jérôme Amez-Droz, intitulée "*Personnel de la Commune de La Tène : Quelle politique de formation ?*"

M. E. Flury (PSLT) signale que ça n'aura certainement échappé à personne, les deux initiateurs de cette motion sont, de par leur fonction professionnelle, étroitement liés à toutes les questions de formation professionnelle. Il ne trahira pas un grand secret s'il dévoile ici qu'une autre collègue a également rejoint ce monde de la formation professionnelle. Elle aurait pu être initiatrice avec nous, au même titre que M. Amez-Droz et lui-même.

A ce niveau-là, notre volonté est très claire de voir la commune de La Tène s'inscrire dans le monde, comme nous l'avons écrit, des formateurs et pas seulement des consommateurs de personnes formées. Vous le savez, de telles entités existent, qui n'engagent que des gens qui présentent des diplômes et qui ne s'acquittent absolument pas de ce travail ou de cette obligation de participer aussi à la formation des jeunes ou pourquoi pas aussi des moins jeunes parce qu'on le sait aujourd'hui, la formation professionnelle ou formation continue concerne à peu près tout le monde.

Notre volonté est clairement définie et expliquée dans l'argumentaire. Par contre, vous verrez que dans la demande précise, la demande sur laquelle on va voter ce soir, à savoir celle de la motion, c'est surtout une demande d'étude de la part du CC pour qu'il mette lui en place, après toute une réflexion, la politique de formation de notre commune. C'est de manière tout à fait volontaire aussi que dans cet énoncé-là, nous n'avons pas fait paraître notre volonté parce que nous voulons que ce travail soit fait par le CC, qu'il puisse aussi mettre dans la balance les différentes nécessités et contraintes de la commune, de l'administration et de ses services. Pour cela, nous faisons une entière confiance au CC pour mener cette étude et nous nous réjouissons déjà d'en lire le rapport.

Finalement, il ne va pas être trop long puisque éventuellement la discussion pourrait être ouverte et que des questions pourraient être posées à ce moment-là. Il y avait déjà 31 signatures sur cette motion. Cela pourrait presque nous poser une question institutionnelle, de savoir s'il est normal que nous discutions de cette motion ce soir. Les

gens peuvent toujours changer d'avis en quelques semaines mais pas 31. Il pense que ça vaudrait la peine de la voter, tout en étant sûr qu'on est obligé de le faire.

Il remercie ici toutes les personnes qui ont soutenu cette motion par leur signature ou par leur intention de signer. Vous avez vu qu'il y avait des noms de gens qui avaient l'intention de signer mais qui n'étaient pas là le soir où nous avons déposé la motion.

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, signale qu'en ayant lu le règlement, il n'y a pas d'article qui stipule qu'on peut ne pas voter une motion si la majorité des conseillers généraux la signent. Nous allons donc quand même la voter et la discuter ce soir.

M. R. Walther (PLRT) signale que M. Flury a fait remarquer que les noms de certaines personnes figurent sur cette motion et qu'elles n'ont simplement pas eu la possibilité de la signer. Est-il possible qu'elles puissent la signer un de ces prochains jours à l'administration communale, puisqu'elles étaient aussi partie prenante ?

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, n'a pas de réponse formelle à donner, mais il pense que la motion peut encore être signée maintenant.

M. E. Flury (PSLT) est d'avis que tant qu'une motion n'est pas votée, elle peut encore être signée. Si on la vote ce soir, on ne pourra très probablement plus la signer la semaine prochaine. Il faut donc le faire maintenant.

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, accorde une interruption de séance de 2 minutes pour les signatures supplémentaires.

* * * * *

La parole n'étant plus demandée après la récole des signatures supplémentaires, la motion de plusieurs conseillers généraux déposée par Eric Flury et Jérôme Amez-Droz, intitulée "*Personnel de la Commune de La Tène : Quelle politique de formation ?*" est acceptée à la majorité.

M. D. Rotsch (cc) ajoute que le CC n'a pas jugé utile de prendre la parole avant le vote de cette motion.

A la lecture de la motion, on se rend compte que le domaine est vaste et qu'il y a beaucoup de pistes à explorer. On y parle de formation et de places d'apprentissage. Est-ce que d'un point de vue formation, on cherche plutôt à rendre la démarche volontaire, à l'encourager ou alors à la fixer dans les règlements ? Du point de vue places d'apprentissage, est-ce qu'on ouvrira l'opportunité ou est-ce qu'on l'accentuera dans certains secteurs ? La question, pour le moment, reste ouverte. Les délais sont donnés par la réglementation mais il imagine qu'il faudra, de manière utile, intégrer ceci dans le plan de législature parce qu'il y aura aussi des conséquences financières.

Le rapport risque donc de prendre un peu plus de temps que la législation le prévoit. On essaiera de tenir les délais mais si on veut être cohérent et ne pas bâcler quelque chose qui ne vaut en tout cas pas la peine de l'être, la réflexion devra être efficace et il faudra aussi tenir compte des conséquences financières. Le terme du budget 2010 lui paraît un terme raisonnable, dans lequel on y intégrera aussi tout le programme en lien avec la formation et également toutes les mesures qui vont être proposées dans le cadre de ce plan de législature.

5. Autres motions et propositions

Aucune.

6. Interpellations et questions

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, aimerait préciser que nous avons un nouveau règlement. Il a l'impression que tout le monde ne l'a pas lu. Lorsqu'on désire poser une question ou une interpellation, il est dit dans le règlement, à l'art. 66[2], qu'on doit les déposer 48 heures à l'avance. Il en a reçu trois ce soir et a dû poser la question au CC s'il voulait quand même répondre malgré cette réglementation. Il a reçu une réponse positive. Nous allons donc les traiter mais pour les prochaines séances, si vous avez des questions à poser, faites-le par écrit et dans les temps. Cela permettra au CC de se préparer.

Mme C. Schmid (PLRT) aimerait tout d'abord dire qu'elle a lu le règlement mais qu'avec un certain âge, on oublie vite…

Elle souhaite poser la question suivante au CC en rapport avec le conseil d'établissement scolaire consultatif.

Quand est-ce que l'élection des parents aura lieu et quand est-ce que la séance constitutive du conseil est prévue ?

M. M. Muster (cc) répond que nous avons attendu la fin du délai référendaire avant de mettre en chantier la procédure de la désignation des parents et des enseignants par la même occasion.

Les parents d'élèves vont recevoir prochainement une circulaire invitant toutes les personnes qui souhaitent se porter candidates à le faire savoir. Le délai sera fixé à fin mai. Au-delà de ce délai, les parents seront réunis en date du 16 juin, ici dans cette salle, pour procéder à la désignation des deux représentants des parents.

Quant au corps enseignant, on va pratiquer à l'interne, c'est-à-dire que les enseignants auront aussi un délai pour nous faire savoir dans le courant du mois de mai leurs intentions, s'ils veulent être candidats ou pas. Ensuite, à l'interne, il y aura une désignation des enseignants par leurs collègues.

La séance constitutive du conseil d'établissement scolaire consultatif aura probablement lieu à la rentrée scolaire, au plus tard.

M. R. Walther (PLRT) aimerait tout d'abord remercier le CC de sa souplesse et de sa flexibilité. Il lui pose la question suivante concernant la cour du collège des Tertres.

Il y a environ 6 ou 7 ans déjà, le CC avait répondu favorablement à la motion "Schäfer", en interdisant le parcage des voitures dans la cour du collège des Tertres.

Par cette action, le CC a en fait admis et redonné à la cour du collège sa principale fonction qui est : espace où nos écoliers peuvent s'ébattre et dépenser leur énergie.

Depuis de trop nombreux mois, des barrières Vauban interdisent à nouveau aux écoliers de jouir de la partie Sud de cet espace.

Pourquoi cette interdiction et quand les enfants du collège des Tertres pourront-ils à nouveau bénéficier de la totalité de cette cour ?

Mme Z. Bangerter (cc) va répondre par rapport aux barrières et par rapport au fait que la cour n'est plus accessible aux élèves. Pour la question plus technique de la motion, elle passera la parole à l'administrateur.

En ce qui concerne la problématique des barrières, nous avons constaté depuis un certain nombre d'années, sur le site des écoles, toute une série d'actes de déprédation de la part des élèves, que ce soit de l'école secondaire ou de l'école primaire, notamment des tags sur les murs et des poubelles en feu. A cela s'ajoutait des jets de projectiles par-dessus le mur du collège des Tertres, qui endommageaient des propriétés privées. Face à quelques plaintes que nous avons reçues, nous avons dû trouver des moyens pour canaliser les

dégâts qui pouvaient survenir et on a choisi d'installer des barrières Vauban interdisant l'accès aux élèves. Parallèlement, on avait demandé une intensification aux enseignants de surveiller la cour du collège. Le problème est que la cour du collège est ouverte au public, même en dehors des heures extrascolaires et là, on n'a plus de maîtrise sur les élèves qui pourraient jeter des projectiles par-dessus le mur. Depuis qu'on a installé ces barrières, cela fait une année, interdisant l'accès aux élèves, nous n'avons plus subi de plaintes du voisinage direct. Il est évident que c'est une mesure qui est provisoire, car il faut aussi voir comment va évoluer le site, notamment avec le collège des Tertres mais pour l'instant nous laissons les barrières pour éviter d'avoir des querelles de voisinage.

M. Y. Boillod (administrateur communal) avait préparé tout un laïus sur les motions non traitées, non acceptées, et ce genre de choses, mais la donne est un peu différente et il ne voulait pas parler de ce qu'il ne connaissait pas. Il y avait une motion à l'époque, elle a été acceptée et mise en œuvre d'une certaine manière. Ce qu'il avait préparé n'apportera aucun éclaircissement supplémentaire.

M. P. Perret (PLRT), à l'instar de M. Walther, remercie le CC de sa souplesse. Il avoue qu'il avait remarqué que l'objet de sa demande avait *disparu de la circulation* qu'hier. Il s'agit en fait du panneau lumineux indiquant si le parking de l'Espace Perrier est libre ou occupé qui a été enlevé.

Sa question est de savoir pour quelle raison et est-ce qu'une autre installation est prévue en remplacement ? En cas de forte affluence ayant comme conséquence que le parking soit complet, à qui appartient-il de gérer la situation ? Si le parking est complet sans qu'aucune indication ne le signale à l'extérieur, les véhicules iront s'entasser dans ce parking où les manœuvres ne sont guère aisées vu l'étroitesse des lieux, nous l'avons vécu à certaines reprises.

Merci de répondre à ces quelques questions.

M. D. Rotsch (cc) répond que la disparition du poteau est due à un acte de vandalisme. On l'a constaté il y a une semaine ou 10 jours. On n'a encore pas de piste précise sur la méthode employée (déboulonné ou tracté par une voiture). A la question de savoir s'il va être remplacé par un autre système, il a envie de dire oui et non. Il sera remis en place le plus vite possible mais bien évidemment, tout cela a des incidences financières qui sont relativement importantes, tout en tenant compte que la remarque est tout à fait pertinente dans le cas de la gestion du parking souterrain. On en tiendra compte. Il est vrai que ce n'est pas la volonté du CC de l'enlever pour y mettre un apparat luxueux mais bien parce que cela a fait l'objet d'un acte de vandalisme.

M. P. Perret (PLRT) signale que la question, en pratique, est la suivante. C'est qu'on est intéressé par le sujet vu qu'on a notre loto demain. Nous sommes aussi surpris, parce que s'il y a beaucoup de monde, qu'est-ce que nous allons faire pour gérer le monde s'il va s'entasser là en bas ? Nous sommes, comme vous aussi, devant le fait accompli. Est-ce qu'il y aura une intervention extérieure, parce que nous ne sommes pas habilités à faire la circulation là autour.

M. M. Luthi (cc) pense qu'on ne va rien résoudre puisqu'on est mis devant le fait accompli. Il croit qu'il faut procéder par intelligence. Vous avez un loto demain et il y a ce problème de parking. A son avis, il n'y a qu'une chose à faire : déléguer une ou deux personnes à l'entrée du parking et essayer de canaliser la circulation. Si vous ne voulez pas d'ennuis, il faut de temps en temps passer par-dessus des règles ou des lois et faire contre mauvaise fortune bon cœur. C'est enquiquinant, on s'en doute bien mais en mettant une ou deux personnes pour régler l'affaire, ça devrait bien se dérouler.

M. P. Perret (PLRT) répond que ça ne s'improvise pas comme ça…

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, pense que d'ici demain, vous allez trouver une solution avec vos nombreux membres.

7. Lettres et pétitions

Aucune.

8. a) Communications du Conseil communal

Mme Z. Bangerter (cc) informe le CG concernant le sol de la salle de gymnastique de la CSUM puisqu'une question a été posée dans les *divers* du dernier CG. Le dossier avance bien. Nous attendons encore quelques informations et espérons pouvoir finaliser le rapport pour le prochain CG. Pour information, le sol de la salle de gymnastique a des défauts dans les lattes de bois qui maintiennent le revêtement du sol, ce qui fait qu'il perd un petit peu d'élasticité. Une expertise avait été demandée et selon ses conclusions, il n'est pas possible de faire une réfection partielle car les dégâts s'étendent de plus en plus et il faudra refaire le sol dans son intégralité. Comme c'est une salle qui est occupée la journée par l'ESRN et le soir par les sociétés locales, il semble opportun de pouvoir entamer les travaux, qui vont quand même durer plusieurs semaines, pendant une période de vacances scolaires. Pour cette raison, nous aimerions pouvoir vous présenter ce rapport et la demande de crédit qui va avec au mois de juin. A titre d'information, selon les premiers devis que nous avons reçus, le montant de la réfection se monterait entre 120 et 150'000 francs. Une demande de subvention a aussi été adressée à l'ESRN puisque ce sont essentiellement ses élèves qui utilisent la salle, dont nous attendons une réponse que nous espérons favorable.

M. M. Luthi (cc) informe le CG que lors de la dernière séance, M. Crameri nous avait posé des questions concernant les débris qui traînaient du côté de la rue Paul-Vouga, de part et d'autre, au Nord et au Sud. Nous nous sommes donc adressés directement au propriétaire des champs pour lui demander ce qu'il entendait faire de ces divers débris. Il nous a répondu très gentiment, étant tout à fait d'accord avec nous, que la charpente qui est au Nord de la route devrait disparaître d'ici fin 2009. Concernant la machine agricole qui est elle au Sud de la route, il va intervenir directement auprès du propriétaire de ladite machine. Concernant les débris qui sont au carrefour avec la rue Paul-Vouga, il y a un plan de quartier qui devrait être déposé prochainement, ou de nouveau déposé pourrait-on presque dire, à ce sujet-là. Ce plan de quartier devrait résoudre le problème et si ce n'était pas le cas, le propriétaire du terrain se réserve le droit de déposer plainte contre les gens qui ont déposé ces détritus à cet endroit. Il a donc pris note et a pris les dispositions qu'il semblait bon de faire. On verra d'ici la fin de l'année si tout ça se réalise et on suivra l'affaire.

M. M. Luthi (cc) informe le CG que vous avez tous reçu un flyer "La Suisse bouge" dans vos boîtes aux lettres. "La Suisse bouge" est un concept mis au point par l'office fédéral du sport, en collaboration avec d'autres associations et notamment PromoSanté Suisse. Comme son nom l'indique, cette manifestation permettra à tout un chacun de se bouger un peu plus qu'il ne le fait habituellement, et c'est pourquoi petits et grands, jeunes et moins jeunes, sont invités à y participer. Comment va-t-elle se dérouler ? Nous en avons discuté dans le cadre de la COMUL et à l'instigation de la Ville de Neuchâtel, respectivement de son service des sports, il a été décidé que les communes de la COMUL participeraient à cette manifestation, hormis deux qui, faute de temps, n'ont pas pu s'inscrire pour prendre les dispositions nécessaires. Cela veut dire que pour la commune de La Tène, les compétitions - toutes amicales - auront lieu à Hauterive. Elles se dérouleront les 8 et 9 mai, de 16 h 00 à 19 h 00. Les personnes qui veulent tester leurs aptitudes ou leur condition physique peuvent aller sur les lieux des compétitions. Si vous ne voulez pas aller à Hauterive, vous pouvez aller à Colombier ou à Neuchâtel. On vous donnera des dossards et vous allez courir pour votre commune. Ensuite, il sera effectué un classement intercommunal qui désignera la meilleure

commune. Il n'y a évidemment pas de prix ni de médaille, c'est un peu pour le fun et pour créer une certaine animation. Si, dans le cadre de la COMUL, on a souhaité participer à ce concept, c'est aussi pour démontrer qu'on peut aussi, à part des grandes théories et des grands discours, faire quelque chose de concret dans ce cadre. C'est un tout petit pas, c'est un premier pas et on espère que cela va susciter d'autres pas par la suite. Il ne peut que vous inciter à bouger et à vous rendre les 8 et 9 mai du côté du port d'Hauterive où vous aurez la possibilité de vous dépenser physiquement et de vous restaurer ensuite dans les stands qui seront sur place.

M. D. Rotsch (cc) rappelle, pour les personnes qui se sont inscrites, la sortie des Autorités le 16 mai, étant donné qu'il n'y aura plus de séance de CG d'ici là. Le rendez-vous est fixé à 9 h 30 au parc Paroz. Le même jour, la Société Technique organise une journée portes ouvertes. C'est une entreprise qui a fait pas mal de choses en termes de rénovations de bâtiments et qui est relativement importante sur le territoire communal. Ses patrons invitent les personnes qui le souhaitent à y participer au terme de notre sortie et elles seront accueillies comme il se doit. Rendez-vous donc le 16 mai au parking de l'Espace Perrier. La sortie des Autorités se terminera par un buffet dînatoire à Montmirail.

Mme Z. Bangerter (cc) informe le CG que les panneaux solaires de la CSUM fonctionnent.

b) Communications du bureau du Conseil général

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, signale que nous avons appris le décès de la maman de nos collègues et amis André et Serge Girardin. Le bureau du CG adresse toute sa sympathie à leur famille dans ces moments difficiles.

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, signale que nous avons reçu la démission du CG et de la commission de police du feu de M. Jérôme Amez-Droz. Il participe ce soir à sa dernière séance de CG. Merci à lui de son engagement pour la commune de La Tène. Il a maintenant la lourde tâche de défendre les intérêts de notre commune au niveau cantonal et ce n'est pas le seul. La commune de La Tène est fière de compter parmi les députés au Grand Conseil quatre représentants. Le bureau du CG tient à féliciter Mme Nathalie Fellrath, Mme Sylvie Fassbind, M. Eric Flury et M. Jérôme Amez-Droz de leur brillante élection. Il compte sur eux pour que les intérêts de notre commune ne soient pas oubliés lors des prises de décision.

- Applaudissements -

9. Divers

M. J. Calame (PSLT) s'exprime en ces termes :

"Tout d'abord, je vous prie de bien vouloir m'excuser pour cet échec de ponctualité, impardonnable, mon horloge biologique étant décalée.

Monsieur le président, Madame la conseillère communale, Messieurs les conseillers communaux, Monsieur l'administrateur, Mesdames et Messieurs de l'administration, chères et chers membres du Conseil général, responsable du son, représentants de la presse écrite, oh, cher public et tous ceux que j'ai omis de citer.

Tout d'abord, j'espère avoir choisi le bon chapitre pour faire mon intervention qui va suivre, et dans le cas contraire, je vous invite à me jeter les œufs récoltés ces derniers jours, qui pourraient me servir à concocter une petite salade, mais ceci est un autre débat.

Il vient un temps, que les moins de 20 ans peuvent connaître ou ne pas connaître, où les parents insistent fortement mais néanmoins pas au point d'utiliser une batte de base-ball

(enfin pas dans mon cas), pour que leur progéniture quitte la maison et laisse la place au billard, terrain de golf et autres éléments de loisirs. Ayant résisté jusqu'à présent, j'ai dû céder sous de multiples pressions, telles que ma copine qui se voit déjà mariée, un poisson rouge, trois enfants, un minibus, un chien, deux chats, un lapin, un poisson rouge..., bref un vrai conte de fées.

Nous avons récemment (la semaine passée) déniché un petit coin de paradis près du marais, pour début juin, dans les quartiers sombres du "Le Landeron". Je vous prie donc de bien vouloir prendre note de mon retrait du Conseil général de La Tène et également de la commission de l'environnement et du développement durable, avec effet au 31 mai 2009.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous présente, Mesdames, Messieurs, mes salutations les meilleures. PS : une lettre suivra.".

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, souhaite à M. Calame bon vent pour la suite de ses activités.

M. R. Walther (PLRT) signale que lors d'une émission sur Canal Alpha, qui relatait les 100 premiers jours de notre commune, le conseiller communal Luthi a émis une annonce comme quoi il y aurait une piste de skate à Marin. Etant un petit peu surpris de savoir cela, mais bien content pour ceux qui font du skate, il aimerait savoir quand et où sera construit ce skatepark.

M. M. Luthi (cc) aimerait d'abord dire à M. Walther qu'il n'a pas bien écouté ou pas bien entendu. Ce n'est pas lui qui a parlé de skate mais le présentateur. Dans le cadre de cet interview, on a parlé de skate mais dans le cadre de la COMUL et non pas de la commune. Il n'y a pas de projet d'implantation de skatepark, en tout cas pour le moment, du côté de La Tène mais, dans le cadre de la COMUL, plutôt du côté de Colombier.

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, trouve que c'est bien dommage parce que la commission PromoSanté avait fait cette proposition d'installer un skatepark à La Tène. Il espère qu'un jour il verra le jour.

M. D. Jolidon (ELT) signale que le 31 juillet de cette année, aura lieu la traditionnelle Fête nationale helvétique. Sur le site Internet de la commune, se trouve une liste pour les inscriptions des gens qui aideront à la logistique de cette soirée. Comme les autres années, vous êtes les bienvenus, vous pouvez vous inscrire en envoyant un e-mail à son adresse et il complètera la liste, qui n'est pas active. Elle est statique mais, l'année prochaine, on fera mieux. Il rappelle aussi que si des jeunes veulent travailler, ils sont payés au même prix que les sociétés (15 francs/heure). Ils peuvent venir dès 16 h 00 ou s'ils ont des bras costauds plus tôt pour le montage ou encore aider au démontage.

M. P. Perret (PLRT) signale qu'il en a parlé un tout petit peu avant. Si vous n'avez rien à faire demain soir (ne venez pas en voiture), notre club va fêter ses 25 ans cette année et nous organisons un grand loto dans cette salle même. Vous êtes les bienvenus et vous pourrez soutenir notre mouvement jeunesse.

M. M. Luthi (cc), pour terminer *dans les joyeusetés*, aimerait adresser ses plus vifs remerciements à Jérôme Amez-Droz pour le travail considérable qu'il a accompli dans le cadre de la police du feu, ceci avec son compère Marc Borel. La mission de la police du feu est quelque chose de conséquent. Il faut y passer beaucoup de temps et on a eu la chance d'avoir un Jérôme Amez-Droz et un Marc Borel qui sont des personnes parfaitement compétentes. Au nom de la commission de la police du feu, mille fois merci !

- Applaudissements -

La parole n'étant plus demandée, M. M. Binggeli (PLST), président du CG, clôt la séance à 20 h 41. Il souhaite à tout le monde santé et bon appétit.

La rédactrice du PV,

J. Nussbaum

Au nom du Conseil général : Le président, Le secrétaire,

M. Binggeli N. Krügel